



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BUTRYSUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2024049

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval
Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M Claude Noël
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburol
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Arnaud LORENZI



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° DCM2024049

Objet : Adhésion de la Commune de Butry-sur-Oise au Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2027 proposé par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)

Rapporteur : Monsieur Claude Noël, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) a mis en place un Contrat Territoire Lecture pour développer la lecture publique et animer un réseau mutualisé de bibliothèques,

Considérant que la Commune de Butry-sur-Oise souhaite s'inscrire dans cette dynamique partenariale afin de bénéficier des services et actions culturelles proposés dans le cadre du CTL,

Considérant que cette adhésion permet de renforcer l'offre culturelle de la commune tout en conservant son autonomie de gestion

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✎ **Approuve** l'adhésion de la Commune de Butry-sur-Oise au Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2027 mis en place par la CCSI.
- ✎ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
- ✎ **Mandate** Monsieur William Bourgoïn et l'agent en charge de la bibliothèque, pour assurer la représentation de la Commune dans les réunions de coordination et de suivi du projet.
- ✎ **Inscrire** les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues par le CTL au budget de la commune.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire
Claude NOËL

Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.06.93.00 – www.butry.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com